

Paray



Vieille Poste

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Égalité - Fraternité

Envoyé en préfecture le 26/05/2026

Reçu en préfecture le 26/05/2026

Publié le

S²LO

ID : 091-219104791-20260513-DEC_2026_083-AU

DÉCISION DU MAIRE

Développement Artistique et Culturel

Audrey VECA

Décision n° DEC_2026_083

Objet : Contrat de prestation UMPS à l'occasion du vide-greniers 2026

Le Maire de PARAY-VIEILLE-POSTE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, article L. 2122-22,

VU la délibération n° DEL_2026_013 en date du 13 avril 2026 par laquelle le Conseil Municipal délègue à Madame le Maire pour la durée de son mandat les attributions prévues dans la loi susvisée, CONSIDÉRANT la nécessité de sécuriser le vide-greniers 2026,

DÉCIDE

Article 1 : De signer un contrat avec l'association « Unité Mobile de Premiers Secours 91 », sise Espace François Mauriac – 4 Cour du Donjon à Sainte-Geneviève-des-Bois (91700), pour une prestation le dimanche 7 juin 2026 de 6h30 à 17h30.

Article 2 : Le montant total de la prestation est de 800 € TTC.

Article 3 : Les crédits nécessaires au paiement de la dépense sont inscrits au budget 2026.

La présente décision sera portée à la connaissance du conseil municipal lors de la prochaine séance et peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Fait à Paray-Vieille-Poste,